

Comité syndical du 16 avril 2025

[DL 2025_04/01](#)

SE2025-01 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS SUR LA DÉCHETÈRIE DE MIRAMONT-DE-GUYENNE

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **10 avril 2025**, s'est réuni, Maison de l'Economie Circulaire, le **mercredi 16 avril 2025 à 10h30**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes ARMELLINI, BONNEAU, FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH et PRELLON, MM. BARJOU, BIASOTTO, CAMINADE, DERC, DUFOURG, FLORIO, KLEIBER, LAVILLE, LORENZELLI, PIN, ROSIER, SEGALA, VERDELET (18)

Représentés : M. BORDERIE par Mme PRELLON, M. BORDENEUVE par Mme BONNEAU, M. BRUYERE par M. ROSIER, M. COLLADO par M. PIN, M. DE COLOMBEL par M. LORENZELLI, Mme DUCOS par M. DUFOURG, M. GOZZERINO par M. KLEIBER, M. LERDU par M. DERC, M. PONTTHOREAU par Mme ARMELLINI, M. SOUBIRON par M. BIASOTTO, Mme TONIN par M. VERDELET (11)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET

Nombre de délégués présents : 18

Représentés : 11

TOTAL : 29

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel BORY et Marie-Claude ARQUEY

[DL 2025_04/01](#)

SE2025-01 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS SUR LA DÉCHETÈRIE DE MIRAMONT-DE-GUYENNE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2025_01/04 du 29 janvier 2025 qui autorise le Président à lancer un appel d'offres ouvert pour le transport et le traitement des déchets collectés sur la déchetterie de Miramont-de-Guyenne,

Considérant la consultation SE2025-01, publiée sur le profil acheteur du Syndicat VALORIZON en date du 31/01/2025, avec un délai limite de remise des offres fixé au 27/02/2025, avant 12h00,

Considérant qu'au terme du délai susvisé, 5 plis ont été déposés, à savoir :

- 1 pli déposé par le candidat **SOCIÉTÉ MÉDITERRANÉENNE DE NETTOIEMENT (NICOLIN SAS)** pour les lots suivants :
 - o LOT 01 : Transport des déchets verts et du tout-venants ;
 - o LOT 03 : Transport, valorisation et rachat des cartons ;
 - o LOT 04 : Transport et traitement du bois ;
 - o LOT 06 : Transport et valorisation des gravats.
- 1 pli déposé par le candidat **PENA ENVIRONNEMENT** pour le lot suivant :
 - o LOT 05 : Transport et traitement des DDS hors Eco-DDS.
- 1 pli déposé par le candidat **VÉOLIA PROPRETÉ AQUITAINE** pour les lots suivants :
 - o LOT 01 : Transport des déchets verts et du tout-venants ;
 - o LOT 02 : Transport, valorisation et rachat de la ferraille ;
 - o LOT 03 : Transport, valorisation et rachat des cartons ;
 - o LOT 04 : Transport et traitement du bois ;
 - o LOT 06 : Transport et valorisation des gravats.
- 1 pli déposé par le candidat **DECONS OCCITANIE** pour le lot suivant :
 - o LOT 02 : Transport, valorisation et rachat de la ferraille.
- 1 pli déposé par le candidat **SIRMET** pour le lot suivant :
 - o LOT 02 : Transport, valorisation et rachat de la ferraille.

Considérant l'agrément pour les candidatures présentées, pour l'ensemble des lots,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé sur la base des critères de jugement des offres suivants :

- Valeur financière (60%), sur la base du montant total HT indiqué dans le BPU-QE portant quantités estimatives.
- Valeur technique (40%), comprenant les moyens humains et matériels, la méthodologie de travail, l'organisation du traitement et/ou valorisation des déchets, continuité du service et démarche assurance, hygiène et sécurité,

Lot n°1 : Transport des déchets verts et des tout-venants :

Il est proposé de retenir l'offre du candidat **VÉOLIA PROPRETÉ AQUITAINE**, pour un montant estimatif de 43 635,00€ HT pour 12 mois, soit sur la totalité du marché (base et reconductions) 130 905,00€ HT qui se révèle être techniquement et économiquement la plus avantageuse pour le présent lot.

Lot n°2 : Transport, valorisation et rachat de la ferraille :

Il est proposé de retenir l'offre du candidat **DECONS OCCITANIE**, pour un montant estimatif de 9 000,00€ HT pour 12 mois, soit sur la totalité du marché (base et reconductions) 27 000,00€ HT qui se révèle être techniquement et économiquement la plus avantageuse pour le présent lot. Avec un prix plancher pour le rachat de la ferraille à 171,11€ HT/tonne sur la durée totale du marché.

Lot n°3 : Transport, valorisation et rachat des cartons :

Il est proposé de retenir l'offre du candidat **VÉOLIA PROPRETÉ AQUITAINE**, pour un montant estimatif de 9 177,00€ HT pour 12 mois, soit sur la totalité du marché (base et reconductions) 27 531,00€ HT qui se révèle être techniquement et économiquement la plus avantageuse pour le présent lot. Avec un prix plancher pour le rachat du carton à 40€ HT/tonne sur la durée totale du marché.

Lot n°4 : Transport et traitement du bois :

Il est proposé de retenir l'offre du candidat **VÉOLIA PROPRETÉ AQUITAINE**, pour un montant estimatif de 32 064,00€ HT pour 12 mois, soit sur la totalité du marché (base et reconductions) 96 192,00€ HT qui se révèle être techniquement et économiquement la plus avantageuse pour le présent lot.

Lot n°5 : Transport et traitement des DDS hors Eco DDS :

Il est proposé de retenir l'offre du candidat **PENA ENVIRONNEMENT**, pour un montant estimatif de 26 418,65€ HT pour 12 mois, soit sur la totalité du marché (base et reconductions) 79 255,95€ HT qui se révèle être techniquement et économiquement la plus avantageuse pour le présent lot.

Lot n°6 : Transport et traitement des gravats :

Il est proposé de retenir l'offre du candidat **SOCIÉTÉ MÉDITERRANÉENNE DE NETTOIEMENT (NICOLLIN)**, pour un montant estimatif de 19 572,00€ HT pour 12 mois, soit sur la totalité du marché (base et reconductions) 58 716,00€ HT qui se révèle être techniquement et économiquement la plus avantageuse pour le présent lot. Avec en sous-traitance la société **TRI GARONNE ENVIRONNEMENT** pour un montant estimatif de 6 692,00€ HT pour 12 mois, soit sur la totalité du marché (base et reconductions) 20 076,00€ HT.

Considérant le PV de la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 avril 2025,

Considérant ce qui précède, Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de procéder à l'attribution du présent marché aux candidats et lots susvisés.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à signer le marché SE2025-01 relatif au transport et traitement des déchets collectés sur la déchèterie de Miramont-de-Guyenne, dont les lots ont été attribués comme suit :
 - o **Lot 01 : Transport des déchets verts et des tout-venants :** VÉOLIA PROPRETÉ AQUITAINE, sis « Charrié » Magdeleine 47 200 MARMANDE, d'un montant estimatif de 130 905,00€ HT pour la durée totale (base et reconductions) ;
 - o **Lot 02 : Transport, valorisation et rachat de la ferraille :** DECONS OCCITANIE, sis Site de Brax - Chemin de Carabin 47 310 BRAX, d'un montant estimatif de 27 000,00€ HT, avec un prix plancher pour le rachat de la ferraille à 171,11€ HT pour la durée totale (base et reconductions) ;
 - o **Lot 03 : Transport, valorisation et rachat des cartons :** VÉOLIA PROPRETÉ AQUITAINE, sis « Charrié » Magdeleine 47 200 MARMANDE, d'un montant estimatif de 27 531,00€ HT, avec un prix de rachat des cartons à 40,00€ HT pour la durée totale (base et reconductions) ;
 - o **Lot 04 : Transport et traitement du bois :** VÉOLIA PROPRETÉ AQUITAINE, sis « Charrié » Magdeleine 47 200 MARMANDE, d'un montant estimatif de 96 192,00€ HT pour la durée totale (base et reconductions) ;
 - o **Lot 05 : Transport et traitement des DDS hors Eco DDS :** PENA ENVIRONNEMENT, sis 4773, Route de Pierroton 33 127 SAINT-JEAN D'ILLAC, d'un montant estimatif de 79 225,95€ HT pour la durée totale (base et reconduction) ;
 - o **Lot 06 : Transport et valorisation des gravats :** SOCIÉTÉ MÉDITERRANÉENNE DE NETTOIEMENT (NICOLLIN), sise ZI Nord Lieu-dit « Buzet » 47 200 MARMANDE, d'un montant estimatif de 58 716,00€ HT pour la durée totale (base et reconductions). Dont une sous-traitance avec la société TRI GARONNE ENVIRONNEMENT sise 1705, Porte de Gironde 47 180 SAINTE-BAZEILLE ;

www.valorizon.com

- Article 2 : **PRÉCISE** que le présent marché prend effet à la date du 7 mai 2025, pour une durée initiale de 12 mois, reconductible de manière expresse 2 fois, dans la limite d'une durée totale de 36 mois ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2025 et suivants ;
- Article 4 : **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération ;
- Article 5 : **AUTORISE** le Président à prendre toute décision concernant l'exécution, le règlement ou la prise d'avenant au présent marché dans la limite fixée à l'article L1414-4 du CGCT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Ludovic BIASOTTO

Publication sur le site internet le 17/04/2025